



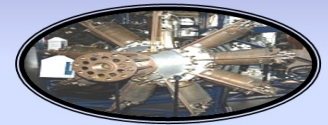
Association CGT de l'Histoire Sociale de la SNECMA 94 rue Jean-Pierre Timbaud PARIS 75011



Les cahiers CGT de l'Histoire Sociale de la S.N.E.C.M.A.



De GNOME & RHÔNE à SAFRAN

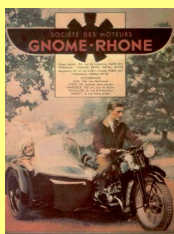


janvier 2020

N°34

Dans ce numéro :

- Edito TH. Sovy 1
- Hommage à notre camarade Robert Mierlot par : Robert Fourmental 2
- Un illustre ancien de la SNECMA : Jules VEDRINE par Henri Souques 3-4
- Le STO à 42/45 à Kellerman suite. Par JeanMichel Legac 5-6
- Suite
- Avantages, Acquis sociaux ou privilèges par Thierry Sovy. 7-8



Site internet :

www.ahs-snecma



Mise en page
Thierry Sovy
AHS-CGT SNECMA

Directeur de Publication :



ISSN : 2112-2091



Edito Th. SOVY

Ecrire l'histoire : ce ne sont pas les sujets d'actualité qui manquent !

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020 ! Ce numéro rend hommage à notre camarade Robert Mierlot décédé en Octobre 2019 à l'âge de 79 ans. En page trois et quatre nous retraçons l'histoire d'un salarié de GNOME au Petit Gennevilliers devenu par la suite Pilote professionnel. Dans la foulée, JM Legac poursuit son travail sur le S.T.O période de 1942 à 1945 à Kellermann. Et pour finir ce Journal nous ne pouvions pas restés dans les starting blocs sur les événements de cette fin d'année 2019 et le début de 2020 qui portent sur la réforme Macron /Philippe des retraites et sur le débat sur les avantages, acquis sociaux et privilèges.

T Sovy

Nous en profitons pour vous informer que notre Assemblée Générale se déroulera le 26 mars 2020 à l'Union Fraternelle de la Métallurgie. 94 rue Jean Pierre TIMBAUD à Paris 11ème à partir de 9 Heures précise.

LE BUREAU DE L'A-H-S SNECMA / SAFRAN VOUS PRESENTE TOUS SES VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTE EN CETTE NOUVELLE ANNEE 2020. QUE CELLE-CI SOIT PLEINE DE LUTTES ET DE SUCCES !

HOMMAGE A ROBERT !

Par Robert Fourmental



Robert MIERLOT, retraité, ancien salarié SNECMA, nous a quittés.

Il est décédé le 26 Octobre 2019. Il était âgé de 79 ans.

Né en Juin 1940, Robert avait débuté sa carrière professionnelle à la SNECMA, à l'usine du boulevard Kellermann (aujourd'hui disparue), Paris 13°. Embauché comme OS Décolleteur, le 16 Juin 1958, il évoluera successivement dans sa profession, jusque P3, puis finalement technicien d'atelier en 1993.

1958 c'est également la date d'adhésion de Robert à la CGT. Il se souvenait précisément des adhérents CGT qu'il côtoyait dans son atelier à cette époque.

Il est de retour du service militaire en 1962, est sollicité pour être candidat aux élections professionnelles en 1964, élu Délégué du personnel. Début de responsabilité syndicale, il s'occupe des questions de trésorerie, est chargé également par la direction du syndicat de la constitution d'une section syndicale dans un secteur de l'atelier, les Traitements de surface. Il évoquait fréquemment les nombreuses initiatives pour la défense des productions aéronautiques. Il était de celles et ceux qui affirmaient que la SNECMA ne devait plus être seulement fournisseur de moteurs militaires pour les Mirage de Dassault, mais devait tenir une place majeure dans l'étude, la production de moteurs pour les programmes de transport aéronautique civils.

Il vit la grève et l'occupation de 1968 de l'usine de Corbeil, son atelier vient d'y être délocalisé. Fin 1968, élu délégué du personnel, membre du secrétariat du syndicat en 1969, il en deviendra le secrétaire général de 1970 à 1974. Période d'activité intense revendicative, de renforcement.

De 1975 à 1977, il est représentant syndical CGT au CCE SNECMA ; puis élu secrétaire du Comité d'établissement de l'usine de Corbeil, élu au CCE, président de sa commission économique. Il participera aux travaux de la Fédération CGT de la Métallurgie. En Janvier 1978, Robert est nommé membre du Conseil d'administration de la SNECMA, représentant le CCE.

De 1980 à 1995, élu au CE de Corbeil, il aura la responsabilité de diverses commissions dont celle des transports.

Novembre 1996, dans le cadre d'un plan de départ en retraite anticipée, Robert quitte la vie professionnelle. Gardant le contact avec le syndicat de l'entreprise et ses amis, il intègre la section syndicale des retraités SNECMA ; il en sera le secrétaire de 1998 à 2004.

Ouvrier, technicien de dicaliste CGT, Robert ment politique. Communiste, citoyen, seiller municipal à

Pas facile de mener nelle avec les exi- ment syndical d'un tel

Robert, l'a fait.



la métallurgie, syn- avait un engage- Membre du Parti il avait été élu con- Corbeil-Essonnes.

une vie profession- gences d'un engage- niveau.

UN ILLUSTRÉ ANCIEN DE LA SNECMA : JULES VÉDRINES

Il y a 100 ans, le 21 drines se tuait à son mécanicien dans la Drôme.

Alors qu'il effectuait un vol commercial avec son Caudron Gnome entre Paris et Rome, Jules Védrines sage d'urgence. Il sera tué sur le coup avec son mécanicien.

Il était né à Saint-Denis, ville qui a vu également Eugène Pottier, auteur de l'internationale, Paul Eluard et également Francisque Poulbot connu pour ses dessins de petits personnages de Montmartre.

Très jeune, il travaillait comme couvreurs puis se forma comme tourneur.

En 1908, il entre comme mécanicien chez GNOME dans l'usine du Petit-Gennevilliers. (qui deviendra Gnome et Rhône, puis SNECMA, puis SAFRAN et à ce jour SAFRAN AIRCRAFT ENGINES). Il reste encore des vestiges de cette usine à Safran Gennevilliers avec la maison Caillebotte sur le quai.

Louis Seguin en 1895 établit son premier atelier au 13 bis quai du Petit Gennevilliers pour y fabriquer des moteurs industriels GNOME puis avec son frère Laurent, le moteur rotatif léger qui devait provoquer l'essor de l'aviation..

Le 17 juin 1905 la « société des moteurs Gnome » est créée. Son effectif ne dépassait pas 50 personnes et dix ans après, en 1915, il y avait pendant la guerre 870 ouvriers alors que celle du BD Kellermann n'employait que 150 personnes. La production en 1913 était de 5 moteurs par jour.

Jules Védrines en 1910 passe son brevet de pilote et devient pilote professionnel. En 1911, il s'achète son premier avion personnel, un Blériot-Gnome. En 1912 il bat le record du monde de vitesse avec 160 KH/h. En 1913, il rallie Nancy au Caire. En début de guerre, il devient instructeur de nombreux as dont Guynemer.

En 1918, il termine la guerre avec 7 victoires et un grand nombre de missions des plus dangereuses.

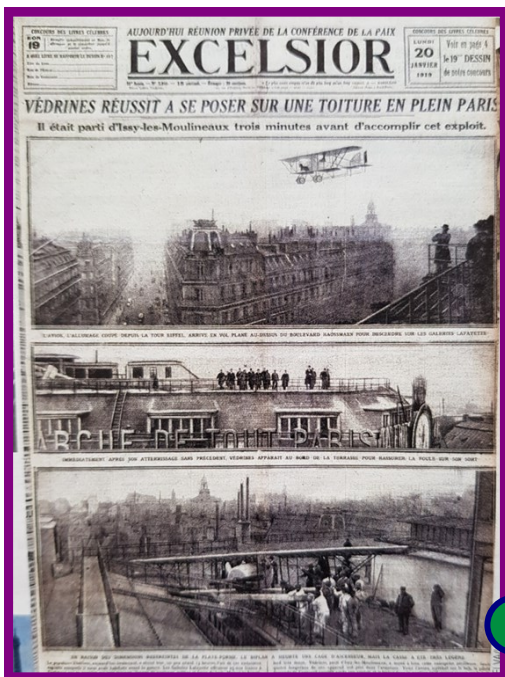



avril 1919, Jules Védrines se tue avec son mécanicien après un crash mortel.

Il effectuait un vol commercial G3 équipé d'un moteur et Rome, Jules Védrines sage d'urgence. Il sera tué sur le coup avec son mécanicien.

Denis, ville qui a vu Eugène Pottier, auteur Paul Eluard et également Francisque Poulbot connu pour ses personnages de Mont-

martre. Il travaillait sur les toits de Pa-





Le 19 Janvier 1919, il réussit son plus grand exploit en posant son Caudron C23 GNOME sur le toit des galeries Lafayette.



Le 19 Janvier 1919, il réussit son plus grand exploit en posant son Caudron C23 GNOME sur le toit des galeries Lafayette.

En 1912, Jules Védrines qui était une forte tête se lance dans la politique et la députation en faveur d'une formation de droite, mais ne gagne pas le siège de Limoux. Son fils, HENRI né en 1911, deviendra dirigeant de la CGTU métallurgie puis responsable communiste dans l'allier, député sous la 4^{ème} et 5^{ème} république pendant 18 ans à Montluçon.

Durant le front populaire, pilote amateur lui-même, Henri animera l'Aéro-club des métallurgistes de la région parisienne.

Survolé par les as de la grande Guerre, Jules Védrines est inhumé au cimetière Parisien de pantin, lors d'un hommage national.

Par Henri Souques



Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=7208399> Caudron C23 GNOME sur le toit des galeries Lafayette .

La preuve par Kellermann et Genevilliers.....

Depuis déjà quelques années, la recherche universitaire a beaucoup avancé dans la connaissance de cette sombre réalité de la seconde guerre mondiale. A laquelle, nos anciens de Gnome et Rhone auront donc payé un lourd tribut.

C'est ainsi que l'historien Raphael Spina, a publié un remarquable ouvrage aux éditions Perrin en 2017,

« L'histoire du STO », qui fait maintenant référence en la matière. Cet ouvrage est le condensé abordable pour un large public, de sa thèse de doctorat (1700 pages !) soutenue devant le jury de l' Ecole Normale Supérieure de Cachan le 29/06/2012.

Nous pouvons aussi bien sûr, nous reporter au livre publié en 2018 par notre AHS-SNECMA « 39 / 45 Le parcours de 67 salariés » (page 30) où le STO est largement évoqué, en particulier au travers des 7 requis au STO de l'usine Kellermann qui y ont péri en Allemagne (bombardements des usines, maladies, déportations).

Le mythe du glaive et du bouclier. Quels résultats ? :

Des apologistes honteux de la collaboration ont longtemps essayé d'instiller une certaine petite musique...Selon laquelle, il y aurait eu d'un côté le glaive gaulliste, et de l'autre le bouclier pétainiste. Bref, une sorte de partage du travail entre résistance et collaboration . Le rôle du gouvernement pétainiste étant présenté comme la meilleure garantie du moindre

mal, par une politique de « collaboration constructive » pour limiter les dégâts....

Alors, les résultats, en ce qui concerne les bienfaits de la collaboration au travers de ce STO ? :

-La France aura été le troisième fournisseur européen de travail-

leurs, après l'URSS et la Pologne !

-La France aura été le premier fournisseur européen de main-d'œuvre qualifié !

(Page 501 de la thèse de R. Spina.) En matière de moindre mal !!.....

De « La relève » au deux lois du STO :

Dés le début de l'occupation, allemands et gouvernement Pétain / Laval firent appel à « La relève », pour reprendre l'expression qu'ils employèrent alors dans leur propagande. La vérité officielle expliquait qu'il s'agissait de libérer un prisonnier de guerre, pour un travailleur volontaire en Allemagne. Devant le peu de succès de l'opération, le gouvernement collabora alors en place la loi du 4 Septembre 1942 portant sur « L'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre ». Cette loi, donnait le droit au gouvernement d'envoyer d'autorité en Allemagne tout travailleur dont avait besoin son industrie de guerre.

Puis, en raison des énormes besoins en chair fraîche, pour compenser la mobilisation de tous les allemands disponibles sous l'uniforme du Reich, fut publiée la loi du **16 février 1943 sur le STO**. Il s'agissait là, d'envoyer travailler en Allemagne les jeunes français **en fonction de leur classe d'âge** ! Ce qui allait constituer le début de la fin, de l'acceptation majoritaire des français, de ce gouvernement collabo !!!.....

La preuve par Kellermann et Genevilliers... :

Nombre de salariés de Kellermann partis en Allemagne, volontairement dans le cadre de « La relève » : **8** (voir la page 185 de la thèse de doctorat de R.Spina)

Nombre de salariés de Kellermann partis en Allemagne, requis sous le STO : **767** (Voir le tableau de la page 47 du livre de notre AHS-SNECMA « Parcours de 67 salariés »)

L'exemple significatif de Kellermann est sans appel : 8 départs volontaires en



Allemagne. Et 767 requis sous la contrainte de la loi du STO...

En ce qui concerne Gennevilliers, nous n'avons pas, à ce jour, de chiffres sur cette « Relève ». Mais nous avons trouvé dans les archives de la SNECMA le nombre de **339 travailleurs embringués au STO (Voir le tableau page 47, du livre de notre AHS « Parcours de 67 salariés »)** Et surtout, nous savons qu'avant même la 2^o loi du STO, il y avait déjà eu plusieurs rafles à Gennevilliers, par la police française et les allemands, pour envoyer des travailleurs directement en Allemagne (Voir le livre de Noëlle Jérôme « SNECMA Les moteurs de banlieue » Page 122 Scan éditions 1993). C'est donc bien que, les volontaires de « La relève », ne se bousculaient pas au portillon...

Chacun peut constater la responsabilité écrasante des hommes politiques qui s'engagèrent dans cette voie de la collaboration avec les allemands. Voilà encore, une leçon de l'histoire qui démontre où peut mener la pente savonneuse que l'on emprunte, lorsque face à l'infamie, on veut prendre la posture du « partenaire constructif » pour négocier un prétendu moindre mal

Notre AHS-SNECMA continuera, à partir de l'histoire sociale de notre entreprise, à creuser ces réalités du passé pour mieux en tirer des enseignements pour le présent. Nous avons encore du grain à moudre avec le STO.

À suivre

Par Jean Michel LEGAC

La France est le seul pays parmi ceux d'Europe à fournir ses travailleurs jeunes et moins jeunes pour qu'ils collaborent aux travaux de guerre en Allemagne.

Travailleurs Français estimés à partir en Allemagne : 600.000 et 650.000.

Fritz SAUCKEL commissaire à l'emploi organise la déportation de la main d'œuvre Française en Allemagne.

En mai 1942 il exige l'envoi de 350.000 travailleurs Français en Allemagne, dont 150.000 spécialistes. **C'est la relève et celle-ci se révélera être un échec.**

A la fin du mois d'août 1942 entre 47.000 et 60.000 travailleurs seront plus forcés que volontaires.

Les liste de ces travailleurs sont arrêtées par les préfets.

Les Maires instruisent les dossiers sur la base des cartes de ravitaillement et en ayant recours à la délation.

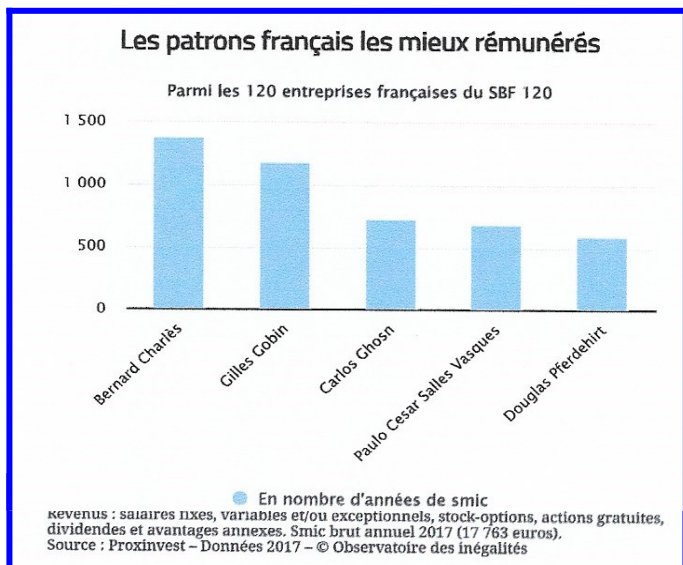
TS



(Les premiers ouvriers sont montrés en exemple par les autorités allemandes et vichysoises. La propagande, à travers la diffusion d'affiches, de textes et de tracts, met en exergue l'équation: « travail = argent = bonheur ». Journal du 23 Mai 1941)



Avantages, Acquis sociaux ou Privilèges....?



Le débat engagé aujourd'hui autour de la réforme des RETRAITES et par la même occasion de la PROTECTION SOCIALE, n'a qu'un seul but, se focaliser sur les PRIVILEGES des seuls salariés du privé et du public. Une façon de détourner le débat sur les inégalités de salaires. De faire oublier que certains Patrons gagnent sur le dos des salariés des centaines d'années de SMIC à l'image de **DOUGLAS PFERDEHIRT** directeur général de **TECHNIPFMC** qui touche 10, 6 millions d'euros en 2017 soit 600 années de SMIC et **BERNARD CHARLES** de **Dassault Système** qui touche la même année 24,6 millions d'euros soit 1400 années de SMIC en un an. Source de l'Observatoire des inégalités publié le 11 juillet 2019.

N'y a-t-il pas une aberration entre les privilèges de ces patrons et « **les privilèges** » acquis de longues dates par les luttes des salariés et leurs organisations syndicales.

Aujourd'hui, dans le prolongement de ce qu'ont déjà fait les Gouvernements successifs, le gouvernement Macron/Philippe veut remplacer le régime de retraite par répartition qui émane du conseil national de la résistance et fait partie intégrale de notre système de sécurité sociale. Il veut instaurer un système par point qui affaiblira le niveau des pensions de retraite au nom de l'universalité.

L'universalité oui mais à partir des régimes spéciaux qui les plus favorable jusque-là !

N'oublions pas qu'avant même qu'existe un système général de retraite, il existait des régimes pionniers. C'est sur cette base de l'existence de ces régimes que l'idée d'un régime général s'est forgé.

Avec comme objectif un progressif rapprochement de l'ensemble des salariés vers les régimes les plus avantageux. Le patronat, quant à lui a toujours voulu supprimer ces régimes avantageux des Fonctionnaires (loi de 1853), des ouvriers mineurs (loi de 1894), des cheminots (loi de 1909 et 1922). Depuis 1967, avec le démantèlement du régime général de la Sécurité sociale imposant l'autonomie financière à chaque branche -maladie - allocations familiales - accidents du travail - vieillesse.

Puis depuis 1987 avec la loi Seguin, 1993 avec la réforme Balladur, 2003 avec la réforme Fillon, 2010 avec la réforme Woerh, 2013 avec la réforme Touraine.

La conséquence est : que ces réformes ont principalement pesé sur le niveau de vie des retraités. Aujourd'hui un tiers des retraités touche une pension inférieure à 1000 € par mois.

Ambroise CROIZAT avait pourtant prévenu : « **ne parlez pas d'acquis mais de conquêtes sociales car le patronat ne désarme jamais** ». Dès la création de la Sécurité Sociale et la mise en place du système par répartition en 1945/1946, le patronat a toujours été à l'offensive et gagne petit à petit un détricotage du système.

60 ans après sa création **Denis KESSLER** n° 2 du CNPF déclare : « **IL s'agit de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme de la résistance** ».

Revenons en 1945 .

La plus grande avancée depuis 1910 premier régime obligatoire des retraites ouvrières et paysannes se situe bien en 1945. Un mouvement social exemplaire. Ce que réfute le patronat puisqu'il se situait en position d'accusé pour avoir collaboré avec l'occupant pendant la guerre. Ce mouvement social a donné naissance à un programme appelé Programme du CNR qui réunissait toutes les composantes de la résistance . L'idée étant que celles si étaient un phénomène national largement partagé par la grande majorité de la population. Ce programme signifiait la défaite de l'occupant et se voulait établir un nouveau système de droits sociaux garantissant une République Démocratique et Sociale.



En ce sens les réformes de 1944/1946 pour la retraite et la sécurité sociale, entre autre, participe à la dimension sociale de la résistance inscrit dans le programme du CNR.

Le programme du Conseil National de la Résistance prévoit un plan complet de Sécurité Sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapable se les procurer par le travail avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'état. Il mentionne également sa volonté de garantir une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.

Le système de retraite par répartition ne serait plus viable et déficitaire en 2025.

Au dire des experts, la dette s'élèverait entre 7,9 et 17,2 milliards en 2025. Cet écart important relève hypothétiques prévisions et/ou supputations qui ne repose sur

rien de fiable. L'usage du déficit n'est qu'un prétexte pour privatiser notre système de protection sociale dont notre système de retraite fait partie. Nous le voyons bien avec les services hospitaliers.

Le système actuel est viable mais il ne serait pas équitable pour le président et sa majorité ! Au nom de l'égalitaire, de la simplicité et de la transparence il propose une nouvelle **réforme historique**. Il s'agit d'une réforme structurelle (régime universel par points) accompagner d'une réforme paramétrique (paramètres servant aux calculs des retraites modifiés, salaire de référence, durée d'assurance, âges pivot, indexations...)

DEUX GRANDES RUPTURES

Systeme actuel par répartition

Prestations définies

- Le niveau de pension est défini.
- Le niveau de cotisations s'adapte pour assurer les engagements pris.
- Le taux de remplacement (rapport entre pension et salaire) est garanti.
- Les droits sont définis par des règles et non la conjoncture économique du pays.

Systeme redistributif

- Les mécanismes de solidarité dans le système actuel sont des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activité.
- Les solidarités sont au cœur du système

Avec le système à points

Cotisations définies

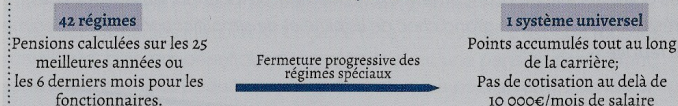
Les cotisations sont fixées (la part consacrée aux pensions) et c'est le niveau de pension qui doit s'adapter à l'équilibre du système. Il n'y a aucune garantie ni visibilité sur le montant qui sera perçu.

Systeme contributif « Un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé... ».

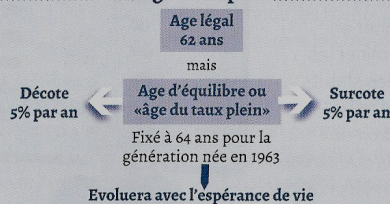
- Les pensions perçues par une personne pendant sa retraite doivent être proportionnelles à la somme actualisée de l'ensemble des cotisations versées au cours de sa carrière.
- Principe d'épargne salariale.
- Les solidarités sont sorties du système.

FONCTIONNEMENT DU SYSTEME PAR POINTS

Un seul système



Age de départ



Comment sera calculé le montant de ma retraite ?

Exemple d'un salarié qui a cotisé sur la base d'un salaire égal à 1,5 SMIC. Il a acquis 30 000 points (10€ cotisés = 1 point) tout au long de sa carrière. → Au moment de sa retraite, le montant de sa pension mensuelle, à l'âge du taux plein, est calculé en appliquant la valeur de service. → Il bénéficiera de 5,5% de rendement (valeur de service) s'il part à l'âge du taux plein de sa génération.

Age du taux plein -2 ans	4,95% de rendement (décote de 10%)	1238€/mois
Age du taux plein -1 ans	5,225% de rendement (décote de 5%)	1306€/mois
Age du taux plein	5,5% de rendement	1375€/mois
Age du taux plein +1 ans	5,775% de rendement (surcote de 5%)	1444€/mois
Age du taux plein +2 ans	6,05% de rendement (surcote de 10%)	1513€/mois

A suivre dans le prochain numéro
Par T. Sovy